

Procès-verbal de la réunion du

17 et 18 juin 2014

Ottawa (Ontario)

Membres du Conseil présents :

Rémi Racine, président du Conseil
Hubert T. Lacroix, président-directeur général
Edward Boyd
Peter Charbonneau
George Cooper
Pierre Gingras
Cecil Hawkins (le 17 juin 2014)
Marni Larkin
Terrence Leier
Maureen McCaw
Brian Mitchell
Marlie Oden

Membres du Conseil absents :

Cecil Hawkins (le 18 juin 2014)

Également présents :

Maryse Bertrand, vice-présidente, Services immobiliers, Services juridiques et avocate-conseil
Stéphanie Duquette, chef de cabinet du président-directeur général
Tranquillo Marrocco, secrétaire général associé

Autres participants :

Bill Chambers, vice-président, Image de marque, Communications et Affaires institutionnelles (points 1 et 7)
Heather Conway, vice-présidente principale, Services anglais (points 1e à 1j)
Steven Guiton, vice-président et chef des Affaires règlementaires (point 1)
Louis Lalande, vice-président principal, Services français (point 1)
Michael Mooney, vice-président et chef de la direction financière par intérim
Roula Zaarour, vice-présidente, Personnes et Culture (points 1, 3 et 6)
Neil McEaney, chef des affaires commerciales, Services anglais (point 1)
Benoît Villeneuve, directeur général, Finances et Administration, Services français (point 1)
Jean Mongeau, directeur général et chef des revenus (point 1)
Heaton Dyer, directeur général, Finances et Stratégie, Services anglais (point 1)
Hélène Lamarre, directrice, Développement et stratégie d'entreprise, Services français (point 1)
Joanne Berry, consultante, Berry Management Consulting Group (point 1)

Ouverture de la séance

Le président du Conseil ouvre la séance à 13 h 00 le 17 juin 2014.

1. Rapport du Comité de planification stratégique

Les membres du Conseil visionnent les vidéos de promotion présentées par les Services anglais et les Services français aux annonceurs et aux agences pour leur donner un aperçu de la saison d'automne.

Jean Mongeau, Heather Conway et Louis Lalande expliquent l'objectif de ces vidéos et des événements où ils ont été présentés, ainsi que l'orientation de la programmation présentée lors de ces événements.

Les membres du Conseil demandent des précisions sur plusieurs points : intérêt suscité par ces événements, coût des émissions commandées, et tendances en ce qui touche l'offre et la demande sur le marché de langue française.

Bill Chambers présente un aperçu des travaux de planification stratégique accomplis depuis la réunion du Conseil de mai 2014, des sujets qui seront traités à la présente réunion, et des éléments qui seront présentés à la réunion de novembre 2014.

Les membres du Conseil font observer que les sections du plan stratégique portant sur le contexte stratégique et l'environnement opérationnel constituent une bonne base pour établir l'orientation stratégique.

a) Stratégie de programmation

Heather Conway et Louis Lalande présentent un aperçu de la stratégie de programmation des Services anglais et des Services français respectivement.

Les membres du Conseil demandent des précisions sur plusieurs points : comment attirer un nouveau public sans s'aliéner l'auditoire actuel, comment le concept de « société intégrée » se reflète dans le plan stratégique, comment l'auditoire sera mobilisé et comment le virage vers le numérique créera des expériences engageantes et intenses.

b) Offre locale

Heather Conway précise les deux principaux éléments de l'offre locale proposée, c'est-à-dire le virage graduel vers l'approche résolument axée sur les plateformes mobiles et la prestation d'un service de base fondé sur des principes dans les régions, avec des services supplémentaires dans les marchés qui répondent à certains critères.

Les membres du Conseil demandent des précisions sur plusieurs aspects : réaction des employés aux réunions de service, possibilité de susciter un sentiment d'optimisme pour l'avenir, et raisonnement suivi pour procéder aux réductions dans les services, ainsi que leurs conséquences.

c) Production

Bill Chambers signale que

la direction recommande de maintenir seulement deux studios avec personnel : un à Montréal et l'autre à Toronto. Il ajoute que la mise en œuvre se déroulera

sur une période de cinq ans

Les membres du Conseil demandent des précisions sur plusieurs points : quantité, qualité et diversité de la production future requise en français et en anglais pour réaliser notre mandat, justification pour la dotation de ces deux studios, ainsi que leur taille, les coûts immobiliers connexes, et le nombre d'employés requis pour assurer les activités.

d) Offre de sports

Bill Chambers signale que, à la lumière des options présentées au préalable, la direction recommande d'intégrer le journalisme sportif aux nouvelles, de rechercher des occasions de partenariat pour les Jeux olympiques et de couvrir certains sports associés aux Olympiques.

Hubert T. Lacroix résume les discussions qu'il a eues avec des radiodiffuseurs privés sur cette question.

Les membres du Conseil demandent des précisions sur la faisabilité de l'option recommandée, les répercussions qu'elle pourrait avoir sur le personnel du Service des sports, l'échéancier de présentation des soumissions pour les prochains Jeux olympiques, les conséquences d'une éventuelle perte des droits de radiodiffusion des prochains Jeux, et l'utilisation des courriels associés aux applications de CBC.

e) Offre musicale

Bill Chambers, Heather Conway et Steven Guiton

présentent un aperçu des nouvelles recommandations proposées (services de radio actuels offerts à un coût réduit, regroupement de CBC Music.ca et d'ICI Musique.ca sur la même plateforme technologique, et passage au numérique à mesure qu'évoluent les comportements de l'auditoire).

f) Stratégie pour l'infrastructure

Maryse Bertrand et Steven Guiton examinent les répercussions de l'orientation stratégique proposée sur les installations et les coûts d'infrastructure, et les mesures additionnelles visant à économiser les coûts d'infrastructure.

Les membres du Conseil demandent si la direction a cherché à savoir s'il pourrait y avoir des technologies futures qui pourraient nous toucher, et discutent des effets de la technologie 4K sur la télévision.

Steven Guiton signale que la stratégie en matière de technologies sera présentée en novembre 2014.

g) Stratégie pour Personnes et Culture

Roula Zaarour explique comment l'aspect de la gestion du changement sera traité, et les outils qui seront mis à la disposition des employés dans ce domaine. Elle ajoute qu'une

nouvelle étude sur le design organisationnel sera réalisée afin d'examiner la structure et les processus requis pour harmoniser l'effectif.

Les membres du Conseil s'informent du statut de la demande présentée au Conseil canadien des relations industrielles pour regrouper les syndicats des Services français.

h) Risques

Joanne Berry passe en revue les principaux risques associés au plan stratégique proposé, notamment les flux de trésorerie, la diminution des sources de revenus et les conflits de travail. Elle évoque également la question de la cohésion de la direction, de la réduction des talents, de l'exécution et des risques associés au Régime de retraite.

Les membres du Conseil s'informent de plusieurs questions : réalisation d'une analyse de sensibilité portant sur les principaux risques, plans de contingence, risque que l'effectif recommence à augmenter avec le temps, calendrier prévu pour le regroupement des syndicats des Services français, risques d'interruption des services, et plans de communications pour les employés et les parties intéressées.

i) Viabilité financière

Michael Mooney passe en revue le sommaire du plan de réduction remis à la réunion. Il souligne que le versement des indemnités de cessation d'emploi aura des répercussions sur les montants reportés et les flux de trésorerie des trois prochains exercices.

Les membres du Conseil s'interrogent sur la possibilité de demander du financement spécial au gouvernement ou de vendre les actions de SiriusXM pour financer les indemnités de cessation d'emploi ou combler le déficit, sur la motivation des employés en cette période de réaménagement des effectifs, sur le calendrier prévu pour mener à bien le réaménagement des effectifs, et sur le taux annuel de départs à la retraite. Les membres du Conseil font valoir que si l'on vend les actions de SiriusXM pour financer le plan stratégique, les économies ou revenus réalisés plus tard devront être réaffectés au projet de développement de la MRC pour que le projet reste entièrement financé.

j) Plan de communications

Les membres du Conseil envisagent différents scénarios, et discutent de leurs répercussions et des plans de communications qui en découlent.

La suite de la discussion sur cette question est remise au lendemain, le 18 juin 2014.

À 18 h 20, la réunion est ajournée jusqu'au 18 juin 2014 à 9 h 15.

2. Adoption de procès-verbaux

Sur une proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU** d'approuver les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration du 25 et 26 février 2014 et du 26 et 27 mars 2014.

5. Rapport du Comité de vérification

Peter Charbonneau présente un compte rendu de la réunion du Comité de vérification qui s'est tenue le 17 juin 2014, notamment les changements apportés au profil des risques.

(Ted Boyd préside la réunion à partir de 10 h.)

5.1 États financiers et rapport de gestion du Rapport annuel

Peter Charbonneau passe en revue les points saillants des résultats financiers de fin d'exercice.

Sur la recommandation du Comité de vérification, **IL EST RÉSOLU** :

1. d'approuver les états financiers consolidés 2013-2014;
2. de publier le Rapport annuel 2013-2014 de la Société.

5.2 Achat des parts d'ARTE France dans ARTV

Peter Charbonneau signale que les conditions de l'achat des actions d'ARTV sont régies par une entente contractuelle conclue entre CBC/Radio-Canada et ARTE France.

Sur la recommandation du Comité de vérification, **IL EST RÉSOLU** d'approuver l'achat de toutes les actions détenues par ARTE France dans ARTV Inc. [1 875 000 actions, au prix de un dollar (1 \$) l'action] et d'approuver la présentation au Conseil du Trésor d'une demande en vue d'obtenir un décret autorisant Radio-Canada à être seule actionnaire d'ARTV Inc.

6. Rapport du Comité des Ressources humaines et de la gouvernance

Ted Boyd revient sur les questions abordées à la réunion du Comité des ressources humaines et de la gouvernance qui a eu lieu le 17 juin 2014.

6.1 Modifications des règlements administratifs – Annexe B (Régime de retraite)

Ted Boyd présente un aperçu des modifications proposées au Régime de retraite de Radio-Canada, qui comprennent une correction apportée au texte, des changements dans le traitement de divers congés et un rajustement du taux de cotisation salariale pour le maintenir à 40 %.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines et de la gouvernance, **IL EST RÉSOLU** d'approuver, sous réserve de l'approbation du ministre, les modifications proposées pour l'annexe B (Régime de retraite de Radio-Canada) des règlements administratifs (voir l'annexe 1).

6.2 Mandat de négociation avec le SCRC

Ted Boyd résume les changements que l'on propose d'apporter au mandat de négociation.

Les membres du Conseil s'interrogent sur la possibilité de communiquer l'offre présentée au préalable par la direction aux employés.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines et de la gouvernance, **IL EST RÉSOLU** d'approuver sans modification le changement apporté au mandat de négociation avec le Syndicat des communications de Radio-Canada (SCRC).

6.3 Autres questions

Ted Boyd signale que le Comité a approuvé les principaux indicateurs et seuils de rendement pour le cycle 2014-2015 du RRICT, et il ajoute que les indicateurs non reliés au RRICT pour les parts d'auditoire chez les 25 à 54 ans seront présentés à la prochaine réunion.

Les membres du Conseil s'informent du statut des modifications aux règlements administratifs en ce qui concerne l'indemnisation des employés de la Caisse de retraite.

(Rémi Racine préside la réunion à partir de 11 h 30.)

7. Assemblée publique annuelle (date et formule)

Bill Chambers présente deux options possibles pour l'assemblée publique annuelle de 2014 – Montréal ou Winnipeg – et la raison pour laquelle on recommande la première option.

Après discussion, les membres du Conseil demandent que l'on envisage la possibilité de tenir la prochaine assemblée dans la nouvelle station d'Halifax en novembre 2014, et que l'on présente une recommandation à la réunion du Conseil d'octobre 2014.

1. Rapport du Comité de planification stratégique (suite)

Ted Boyd signale que les membres du Comité ont discuté du moment choisi pour faire les annonces, et sont d'avis qu'il serait préférable d'attendre la confirmation du ministre au sujet de la possibilité de demander du financement spécial du gouvernement.

Sur une proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU** d'approuver en principe les orientations stratégiques, sous réserve d'une analyse financière plus approfondie.

4. Huis clos avec le président-directeur général

Le Conseil rencontre le président-directeur général à huis clos pour discuter de plusieurs sujets.

3. Rapport du Comité des Ressources humaines et de la gouvernance (suite)

3.1 Objectif de rendement du président-directeur général

Le Conseil se réunit à huis clos. Aucun point à verser au procès-verbal n'est signalé au secrétaire général.

Les membres du Conseil se réunissent à huis clos en compagnie de Roula Zaarour pour discuter des objectifs de rendement du président-directeur général pour 2014-2015.

Le président demande au secrétaire général d'inscrire au procès-verbal que, sur la recommandation du Comité des ressources humaines et de la gouvernance, **IL EST RÉSOLU** d'approuver sans modification les objectifs de rendement du président-directeur général pour 2014-2015.

8. Questions diverses et séance à huis clos

Le Conseil se réunit à huis clos pour discuter de diverses questions.

9. Éléments d'information

9.1 Mesures de la diversité des voix aux Services anglais et aux Services français

9.2 Mesure de la diversité des voix aux Services anglais

9.3 Mesure de la diversité des voix aux Services français

9.4 Revenus publicitaires locaux

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 00, le 18 juin 2014.

ANNEXES

1. Modifications des règlements administratifs – Annexe B (Régime de retraite de Radio-Canada)

Annexe 1
MODIFICATIONS À L'ANNEXE B DES RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS
(RÉGIME DE RETRAITE DE RADIO-CANADA)

Que l'annexe B des Règlements administratifs (Régime de retraite de CBC/Radio-Canada) soit modifiée comme suit :

(a) En vigueur le 1er janvier 1998, en remplaçant le paragraphe 16.6 (b)(ii)(B) par ce qui suit :

« (B) La prestation de raccordement maximale décrite au paragraphe (i) ci-dessus sera réduite du montant minimum requis par la LIR qui est une réduction proportionnelle lorsque le Cotisant compte moins de dix (10) années de Service-pension général à la date du début du service de la pension et d'un montant supplémentaire représentant $\frac{1}{4}$ de 1 % pour chacun des mois entre la date du début du service de la pension et la date à laquelle le Cotisant atteindra l'âge de soixante (60) ans; »

(b) En vigueur le 9 juin 2013, en remplaçant le paragraphe 2.1 (qq)(i) par ce qui suit :

«(i) durant toute période de congé de maternité, congé de paternité, congé pour soins d'enfant, congé d'adoption, congé pour enfant gravement malade ou toute autre absence autorisée pendant laquelle, conformément à la législation applicable, requiert que le Cotisant continue d'acquiescer des prestations en vertu du Régime de retraite de Radio-Canada, ainsi que tout congé sans solde pour soins d'enfant et congé de soignant accordé conformément à la politique de la Société sur ce type de congé, si ces périodes sont incluses dans le Service-pension du Cotisant conformément à la politique de la Société et à condition que, dans tous les cas, le Cotisant choisisse de verser et verse toutes les cotisations requises suivant la politique de la Société, le taux de salaire de base versé au Cotisant immédiatement avant le début du congé, à défaut de quoi ce congé sera considéré comme un congé sans solde; »

(c) En vigueur le 30 juin 2014,

1) En remplaçant le paragraphe 4.1(d)(ii) par ce qui suit :

“(ii) À l'égard de la période allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 :

(A) la somme de

(1) six et dix-neuf pour cent (6,19 %) à l'égard du Salaire jusqu'à concurrence du MAGA

(2) huit et quatorze pour cent (8,14 %) à l'égard du Salaire excédant le MAGA,

(B) multiplié par le Facteur d'équivalence à plein temps du Cotisant pour la période donnée. »

2) En ajoutant le paragraphe suivant :

« 4.1(d)(iii) À l'égard de la période commençant le 1er juillet 2014 :

(A) la somme de

(1) six et vingt-cinq pour cent (6,25 %) à l'égard du Salaire jusqu'à concurrence du MAGA

(2) huit et vingt-deux pour cent (8,22 %) à l'égard du Salaire excédant le MAGA

(B) multiplié par le Facteur d'équivalence à plein temps du Cotisant pour la période donnée. »

3) En remplaçant le paragraphe 4.1(f) par ce qui suit :

« (f) Nonobstant les paragraphes 4.1(c) et (d), le taux de cotisation énoncé dans la clause 4.1(c)(i)(B), 4.1(d)(i)(A)(2), ou 4.1(d)(ii)(A)(2) ou 4.1(d)(iii)(A)(2), selon le cas, s'applique à la totalité du Salaire durant toute période au cours de laquelle le Cotisant n'est pas tenu de cotiser au Régime de pension de l'État en raison de son âge. »